

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 50**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

---

**OBJET**

**RD 970 - Tarascon - Implantation deux ralentisseurs fixes en remplacement de deux  
coussins berlinois amovibles**

---

**DGAET Direction des Routes  
Arrondissement d'Arles  
04.13.31.95.60**

## **PRESENTATION**

La commune de Tarascon souhaite implanter deux ralentisseurs fixes en lieu et place, sur demi-chaussée, de deux coussins berlinois amovibles sur la RD 970, au PR7+930 sur l'avenue Auguste CHABAUD, en agglomération.

Cet aménagement est rendu nécessaire pour limiter la vitesse excessive des véhicules en agglomération et sécuriser les traversées piétons.

Situé sur le réseau routier départemental, l'aménagement doit faire l'objet d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la commune de Tarascon traitant également des modalités de l'entretien et de l'exploitation partiels du domaine public routier départemental.

Cette mise à disposition d'une partie du domaine public routier départemental est consentie à titre gratuit par le Département sous réserve de l'entretien et de l'exploitation par la commune de Tarascon des dépendances, à ses risques et périls.

Le présent rapport a pour objet la signature de ladite convention.

## **PROPOSITION**

Je vous propose de bien vouloir :

- approuver la convention dont le projet est joint au rapport, relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département à la commune de Tarascon et aux modalités d'intervention et aux domaines de responsabilités du Département et de la Commune pour l'entretien et l'exploitation partiels du domaine public routier départemental de la RD 970, et de ses dépendances,
- m'autoriser à signer ladite convention.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de M. le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL